

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 1 juin 2026 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Roberge Castonguay, maire
 Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2
 Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3
 Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4
Sont absents : Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1

Est également présent M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19h par M. Roberge Castonguay maire, M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur-général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2026-06-057

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QUE le point #10 [RÉSOLUTION – Désignation du directeur général comme fonctionnaire désigné] soit retiré de l'ordre du jour;

QUE l'ordre du jour ainsi modifié soit accepté.

Déclaration de conflits d'intérêts

M. Serge Auclair, conseiller, déclare son intérêt apparent avant le début des délibérations sur la question de la mise à l'eau du quai.

La nature de cet intérêt : personne engagée pour accomplir le travail.

Par conséquent, M. Serge Auclair s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2026

2026-06-058

Pro. : M. Serge Auclair
Et unanimement résolu.

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Rapport d'activités du maire

Monsieur Roberge Castonguay, maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 4 mai 2026.

Présentation des comptes

2026-06-059

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant les transferts bancaires #500 à #525 pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Il est adopté à l'unanimité des membres présents d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 8 751.99 \$

Adoption – Projet de règlement sur le traitement des élus municipaux

2026-06-060

Pro. : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l’avis du conseil, il y a lieu d’actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU QU’avis de motion du présent règlement a été donné au préalable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yanick Lépine et résolu que le présent règlement numéro [2026-04-031] ayant pour objet le traitement des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-à-Claude soit adopté :

L’intégralité du règlement sera déposée au livre des règlements de la municipalité de Rivière-à-Claude et disponible pour consultation sur le site web et au bureau de la municipalité.

Résolution –Réparation du panneau électrique et remplacement des lumières au quai

2026-06-061

Pro. : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE la planche qui supporte le panneau électrique du quai est dans un mauvais état et menace de tomber;

CONSIDÉRANT QUE les lumières du quai n’ont pas encore été changé pour du DEL contrairement à la plupart des lumières de la ville;

CONSIDÉRANT QU’Électropage SCC. a déposé une soumission au montant de 2 379.50 \$ pour la réparation du panneau électrique et la modification des lumières du quai pour du DEL;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n’a pas été prévu au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Yanick Lépine et résolu que la municipalité engage Électropage SCC. pour la réparation du panneau électrique et la modification des lumières du quai;

QUE la dépense soit portée au poste budgétaire 55 99100 000 SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ.

Résolution – Achat de pancartes chemin fermé en hiver pour le chemin de la traverse

2026-06-062

Pro : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Traverse n’est pas entretenu l’hiver;

CONSIDÉRANT QUE le déneigeur déneige le chemin de la Traverse de son propre gré lui permettant d’accélérer sa tâche entre la route Auclair et la route Castonguay, ce qui donne l’apparence de déneigement du chemin;

ATTENDU QUE des automobilistes peuvent s’engager sur la traverse étant donné l’apparence d’entretien du chemin;

ATTENDU QU’une signalisation claire éviterait toute confusion par rapport à la condition du chemin;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part de Spectralité Signoplus pour deux pancartes « Chemin fermé en période hivernale » au montant de 784.34 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n’a pas été prévu au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yanick Lépine et résolu que la municipalité procède à l’achat des pancartes en des accessoires nécessaires auprès de Spectralité Signoplus;

QUE la dépense soit portée au poste budgétaire 55 99100 000 SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ.

Résolution – Achat d’une remorque

2026-06-063

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE l’employé d’été requiert une remorque pour le transport du tracteur à gazon de la municipalité dans l’exercice de ces fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un fond de 2 400 \$ d’accumulé au cours des dernières années pour l’achat d’une remorque ;

ATTENDU QU’une remorque acquise par la municipalité devra résister à l’air marin venant du fleuve pour assurer une durée de vie convenable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yanick Lépine et résolu que la municipalité achète une remorque usager à bon prix en aluminium ou en acier galvanisé ;

QUE l’excédent du montant nécessaire soit porté au poste budgétaire 55 99100 000 SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ.

Nomination – Nouveau membre MADA

2026-06-064

Pro. : M. Yanick Lépine
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Tremblay a remis sa démission du comité MADA en date du 14 mai 2026 laissant ainsi un deuxième poste vacant ;

CONSIDÉRANT QUE M. Léo Tremblay est intéressé le poste de membre du comité de suivi MADA ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yanick Lépine et résolu que M. Léo Tremblay soit nommé comme membre du comité MADA en date du 1^{er} juin 2026.

Résolution – Mise à l’eau du quai municipal

2026-06-065

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

QUE les pontons soient installés au quai de plaisance le plus rapidement possible. Les coûts de l’opération seront prélevés à même le budget disponible pour l’entretien du quai.

Résolution – Fermeture du chemin de la Traverse 31 juillet et 1^{er} août

2026-06-066

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50+ organise une course de tracteur à pelouse le samedi 1 août ou dimanche 2 août (si pluie le samedi) et que l’activité se tiendra sur tout le trajet du chemin de la Traverse;

ATTENDU QUE des espaces de stationnement seront aménagés sur les terrains des propriétaires limitrophes, avec leurs accords, pour accueillir les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs auront la responsabilité de faire la circulation et la sécurité des lieux et des gens;

ATTENDU QUE les organisateurs laisseront les lieux propres et disposeront des déchets ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise le Club des 50+ à faire la demande et obtenir un permis d’alcool pour la vente d’alcool en extérieur sur les lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l’unanimité que les organisateurs de l’évènement peuvent utiliser le chemin de la Traverse qui sera fermé à toute circulation le samedi 1 août ou dimanche 2 août de 9h à 17h selon la température et que les organisateurs s’engagent à remettre en état les lieux.

Résolution - Mandat pour la rédaction du PPCMOI U-2026-20001

2026-06-067

Pro. : M. Jocelin Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE M. Thomas Coulombe a déposé une demande de PPCMOI pour construire un bâtiment complémentaire sur un terrain vacant n’ayant aucun bâtiment principal, contrevenant ainsi au règlement de zonage 105 de la municipalité de Rivière-à-Claude ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU de la municipalité de Rivière-à-Claude a étudié le dossier et recommande l’approbation du PPCMOI selon certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une entente avec la MRC de la Matanie pour ces services d’urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelin Auclair et résolu à l’unanimité du conseil de mandater le service d’urbanisme de la MRC pour rédiger le PPCMOI incluant les conditions recommandées par le CCU, soit :

QUE le bâtiment serve exclusivement à l’entreposage d’équipement provenant du motel l’Étoile d’Or ;

QUE l’Étoile d’Or soit l’unique propriétaire de l’immeuble qui fait l’objet du présent PPCMOI ;

QUE l’immeuble fasse l’objet d’un contrat notarié spécifiant que l’immeuble et l’Étoile d’Or sont indivisibles et qu’ils ne peuvent être vendus séparément ;

QUE l’implantation du bâtiment soit parallèle et adjacente à la limite transversale ouest du terrain de manière à limiter l’obstruction visuelle aux résidants en périphérie ;

QU’aucun entreposage ne soit localisé à l’extérieur du bâtiment.

Correspondance

A) Horaire estival du bureau municipal

Pour la période estivale, le bureau sera fermé les 17, 18 & 19 août.

B) Accueil des randonneurs au centre des loisirs le 15 août

La municipalité accueillera les randonneurs du Chemin du Québec pour la nuitée du 15 au 16 août au Centre des Loisirs avec accès à la cuisine et leur fournira des matelas comme convenu à la résolution [2025-08-089].

Affaires Nouvelles

A) Résolution – Surcharge de carburant pour le contrat de déneigement

2026-06-068

Pro: M. Serge Auclair
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en adoptant l’offre de service des Entreprises Marc Ouellet Inc. par la résolution [2023-08-092] a accepté une surcharge de carburant advenant que le carburant augmenterait à plus de 2\$ le litre;

CONSIDÉRANT QUE le carburant a augmenté au-delà de la limite convenu pendant les derniers mois du contrat de déneigement;

CONSIDÉRANT la facture de surcharge de carburant reçu de la part des Entreprises Marc Ouellet au montant de 402.41 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Auclair et résolu que la municipalité payera la surcharge de carburant facturée par les Entreprises Marc Ouellet Inc.

Période de questions

Clôture de l’assemblée

2026-06-069

À 19h15, sur proposition de M. Jocelin Auclair, l’assemblée est levée.

Je, Roberge Castonguay, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code municipal »

(signé)

Roberge Castonguay
Maire

(signé)

Dominic Daoust-Levasseur
Directeur général greffier-trésorier